

3. — 31 JANVIER 1838. — *Loi qui arrête le budget de la Guerre pour 1838.* (Bull. offic. n<sup>o</sup> III) (1).

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département de la Guerre pour l'exercice 1838 est fixé à la somme de quarante-deux millions soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six francs trente-cinq centimes, conformément au tableau ci-annexé :

TABLEAU du budget du département de la guerre pour 1838.

CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre et indemnité de logement,	fr.	25,000	»	} fr. 268,000 »
— 2. Traitement des employés et gens de service,		165,000	»	
— 3. Frais de route et de séjour,		10,000	»	
— 4. Matériel du ministère,		60,000	»	
— 5. Id. du dépôt de la guerre,		8,000	»	

CHAPITRE II.

*Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.*

SECTION PREMIÈRE.

*Solde des états-majors.*

Art. 1 <sup>er</sup> . État-major général,	730,538	95	} fr. 1,742,360 90
— 2. Indemnité de représentation aux généraux qui commandent les troupes campées, au gouverneur de la résidence et aux généraux commandants supérieurs des troupes stationnées dans les provinces d'Anvers et des deux Flandres, et aux chefs de corps,	66,300	»	
Art. 3. État-major des places,	273,496	40	
— 4. Intendance,	145,508	80	
— 5. État-major particulier de l'artillerie,	247,306	»	
— 7. État-major particulier du génie,	279,210	75	

SECTION DEUXIÈME.

*Solde des troupes.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Infanterie,	10,737,194	39	} fr. 19,558,047 26
— 2. Cavalerie,	5,625,922	87	
— 3. Artillerie,	2,822,699	95	
— 4. Génie,	409,580	80	
— 5. Gendarmerie,	1,477,702	75	
— 6. Ambulances,	285,146	50	

A reporter fr. 21,368,408-16

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des finances, le 7 octobre 1837. — *Monit.* du 8.

Rapport par M. Desmazières. — *Monit.* du 25 novembre. — Et par M. Dejaegher sur le service de santé, le 11 décembre 1837. *Monit.* des 7, 11, 12 et 13 janvier 1838.

Discussion les 31 décembre 1837, 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 5 janvier 1838. — *Monit.* des 2, 3, 4, et 5 janvier 1838. Adoption par 75 voix contre une.

Rapport au sénat par M. de Rouillé le 27 janvier. — *Monit.* du 31. Discussion les 30 et 31 janvier ; adoption à l'unanimité des 35 membres qui ont pris part au vote. *Monit.* des 1<sup>er</sup> et 7 février.

## SECTION TROISIÈME.

*Masses des corps, frais divers, indemnités.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Masse de pain,	1,639,199 35	} fr. 15,139,285 09
— 2. » de fourrages,	5,015,520 27	
— 3. » d'habillement et d'entretien,	3,750,846 05	
— 4. Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux,	278,574 85	
— 5. Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie,	155,000 »	
— 6. Masse de casernement des chevaux,	109,780 92	
— 7. Masse de casernement des hommes,	755,000 »	
— 8. Frais de route des officiers,	120,000 »	
— 9. Transports généraux et autres,	115,000 »	
— 10. Primes d'engagement et de rengagement,	12,000 »	
— 11. Chauffage et éclairage des corps de garde,	100,000 »	
— 12. Frais de police,	55,000 »	
— 13. Cantonnements, logement et nourriture,	1,789,913 65	
— 14. Frais de découcher des gendarmes,	70,000 »	
— 15. Remonte,	825,450 »	
— 16. Frais de bureau et d'administration des corps,	568,000 »	

## CHAPITRE III.

*Service de santé.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel de l'administ. cent.,	25,206 40	} fr. 463,174 65
— 2. Pharmacie centrale,	93,800 »	
— 3. Hôpitaux sédentaires (personnel),	241,168 25	
— 4. Hôpitaux sédentaires (matériel),	100,000 »	
— 5. Élèves de l'école vétérinaire,	3,000 »	

## CHAPITRE IV.

*École militaire.*

Art. unique. École militaire, pour le premier trimestre,	40,000 »
--	----------

## CHAPITRE V.

*Matériel de l'artillerie et du génie.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Matériel de l'artillerie,	1,092,100 »	} fr. 4,622,650 »
— 2. » du génie,	3,530,550 »	

## CHAPITRE VI.

*Traitements divers.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitements temporaires de non-activité et de réforme,	240,209 85	} fr. 345,288 45
— 2. Traitements des aumôniers,	21,200 »	
— 3. » d'employés temporaires et solde de domestiques,	51,125 50	
— 4. Pensions de militaires décorés sous l'ancien gouvernement, et secours sur les fonds dits de Waterloo,	32,753 10	

## CHAPITRE VII.

*Dépenses imprévues.*

Art. unique. Dépenses imprévues,	100,000 »
<b>Total fr. 42,078,786 35</b>	

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Guerre,

WILLMAR.